

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 10 (1896)

**Artikel:** Armoiries officielles de Genève

**Autor:** Choisy, Albert

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-745213>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

1896.

10<sup>e</sup> Année.

N° 5.

MAI.

# Archives HÉRALDIQUES Suissets

Organe de la Société Suisse d'Héraldique  
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET  
*président du Comité de Rédaction.*

## ARMOIRIES OFFICIELLES DE GENÈVE

(Avec planches)

Dans le N° 8-9 de 1892, les *Archives* avaient commencé une série de reproductions d'armoiries figurant sur des papiers officiels. C'est pour y faire suite que nous publions aujourd'hui un certain nombre de clichés ayant servi pour des publications officielles et conservés dans l'imprimerie J.-G. Fick (Maurice Reymond et Cie, successeurs), à Genève.

Ils appellent quelques remarques. Tout d'abord sur les armoiries de Genève ; constatons que ces documents officiels ne contiennent pas l'erreur aussi puérile que répandue, qui, grâce à Blavignac, est en train de s'implanter partout. Cet auteur décrit ainsi la clef : « une clef d'or contournée, le panneton ajouré d'une croix, l'anneau en losange, pommeté et *engage sous le parti d'or* ». L'écu est une surface plane, sans relief ; c'est pour cela que le dessin héraldique ne connaît pas la perspective et que les pièces superposées le sont comme des morceaux d'étoffe cousus les uns sur les autres, mais le parti est une division de l'écu et non une superposition, une figure ne peut donc pas être engagée sous un des partis. En outre un meuble n'est jamais fractionné d'une manière aussi secondaire.

L'origine de cette erreur peut facilement s'expliquer. C'est une faute de dessin : le dessinateur commençait sa clef par le haut, plaçant le panneton avec la tige dans le milieu du parti ; arrivé à l'anneau, il trouvait la partie dextre trop étroite, et devait ou faire un anneau trop petit, mal proportionné, ou bien sacrifier une partie du dessin.

M. de Foras est le premier, croyons-nous, qui ait relevé cette erreur, dans son splendide et savant « Blason ». Comme il le fait très bien remarquer, Blavignac est contredit par la plupart des documents reproduits dans son livre. Ajoutons que jusqu'à ces derniers temps, aucune armoirie officielle n'était entachée de cette erreur ; les masses d'armes exécutées dernièrement pour les huissiers du Conseil d'Etat ont créé une malheureuse exception.

Les détails minutieux de la description de Blavignac sont superflus, par conséquent contraires à une bonne description héraldique, qui doit dire tout le nécessaire, mais rien que le nécessaire. En héraldique,

une clef est une clef sans autre, et c'est au dessinateur qu'il appartient d'ajourer le panneton et de figurer l'anneau suivant le style de l'époque et suivant sa fantaisie. Sur ce point encore l'auteur est démenti par son œuvre (voyez notamment pl. XX, fig. 20-25).

Les figures 1 à 3 ci-contre sont de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, époque révolutionnaire, bien caractérisée par la grossièreté du dessin ; sur les deux premières l'aigle est privée de sa couronne.

Les n<sup>o</sup>s 4 à 11 appartiennent à l'époque de la restauration ; on y remarque les supports de branchages, dont la dernière transformation (une branche de chêne et une d'olivier) est devenue d'un usage à peu près général.

Les n<sup>o</sup>s suivants s'emploient encore aujourd'hui.

Les deux dernières figures n'ont rien d'officiel ; l'avant-dernière a été adoptée par le Cercle démocratique (conservateur-libéral) de Genève ; la dernière est une réunion des armes de Genève, de celles de l'Eglise de Genève et des armes ou plutôt du cachet de Calvin avec sa devise : Prompte et sincere.

ALBERT CHOISY.

## Armes des Communes Neuchâteloises

(SUITE).

### DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS

MOTIERS. — De gueules à une tour crénelée flanquée à senestre d'un mur également crénelé d'argent, au chef de Neuchâtel. — Bien que nous nous trouvions en présence d'un édifice ayant l'apparence d'une fortification, il faut y voir non un château, mais plutôt une église, un *moutier* comme l'indique la position de l'unique tour.

COUVET. — D'argent à trois pots de gueules, enflammés au naturel. — L'industrie de la poterie a été très florissante dans cette localité depuis le XVI<sup>me</sup> jusqu'au commencement du XIX<sup>me</sup> siècle, et les réchauds ou pots à feu qu'on y confectionnait et envoyait au loin, portaient le nom de *covets*.

TRAVERS. — D'azur à trois poissons d'argent l'un sur l'autre, celui du milieu contourné, nageant donc en *travers*. Il s'agit de truites que l'on trouve en abondance à Travers. Ces armes sont sculptées dans l'église de ce village avec la date de 1562.

NOIRAGUE. — Parti au premier de Travers dont Noirague dépendait, au second d'or à une fasce ondoyante de sable, rappelant le ruisseau de la *Noire Aigue* qui a donné son nom au village. Ces armes datent de 1878.

BOVERESSE. — D'azur à un rencontre de bœuf d'or, lampassé de gueules surmontant deux ponts d'argent mouvants des flancs de l'écu et se rencontrant en pointe. — Armes modernes. Les ponts sont une particularité locale, le bœuf (*bos, bovis*) est une allusion au nom du village.

FLEURIER. — D'azur à trois rochers d'argent, en pointe trois ponts de même. — C'est presque une photographie des particularités topographiques de la localité avec l'Areuse, le Buttes et le Fleurier, au pied du Chapeau de Napoléon, de la côte de Sassel et de la Caroline.